Image not found or type unknown

Questions sur le compte individuel de formation CIF

Par **dursap vincent**, le **05/09/2017** à **10:50**

Bonjour.
Actuellement en cdi chez le même employeur depuis 7 ans, je souhaite réaliser une formation diplomante par le biais d'un CIF.
La formation envisagée n'a pas de lien avec mon métier, je souhaite la réaliser afin de changer d'orientation professionnelle à la suite de celle-ci.
Je suis technico-commercial et je ne voudrais pas me mettre mon employeur à dos.
Je voulais donc savoir s'il peut refuser ma demande de CIF (si je respecte le délai de demande) ou non?
Si la demande est acceptée, mon employeur peut-il m'obliger à changer de poste à mon retour de formation?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **05/09/2017** à **11:49**

Bonjour,
En principe, si vous respectez les délais et si les conditions sont remplies, l'employeur peut seulement reporter le CIF de 9 mois au maximum...
Au retour du CIF, le contrat de travail reprend normalement...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés